

GOVERNEMENT/COLLECTIF de l'OPPOSITION DEMOCRATIQUE

Entre le Gouvernement et le Collectif de l'Opposition Démocratique, il est convenu ce qui suit :

1. Le Gouvernement accepte l'organisation d'une Conférence Nationale pour le 24 Juin 1991.
2. Le Collectif de l'Opposition Démocratique suspend l'ordre de grève générale lancé le 6 Juin 1991.
3. Les deux parties décident la reprise des travaux du Comité préparatoire de la Conférence Nationale.
4. L'ordre du jour de la Conférence Nationale est fixé comme suit :
 - a)- Débat général sur la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays, sanctionné par une déclaration de politique générale.
 - b)- Mise en place des nouvelles institutions.
 - c)- Organisation de la période de transition, notamment
 - Constitution du Gouvernement de transition dirigé par un Premier Ministre issu de la Conférence Nationale
 - Mise en place d'un organe législatif de transition
 - Mise en place des organes de contrôle des élections
 - Elaboration d'un calendrier électoral.
5.
 - a)- Pendant la Conférence Nationale et la période de transition, le Chef de l'Etat assumera ses fonctions en tant que garant de la continuité de l'Etat, de l'indépendance et de l'unité nationales, dans le respect dû à la dignité de la fonction présidentielle, en tenant compte des attributions que la Conférence Nationale aura décidé de conférer au Premier Ministre.
 - b)- Le Gouvernement de la période de transition doit être représentatif et comporter toutes les sensibilités politiques.
6.
 - a)- Les orientations et décisions de la Conférence Nationale ne seront pas remises en cause par le Chef de l'Etat.
 - b)- Les élections générales qui se tiendront à la fin de la période de transition doivent donner à chacun la possibilité de se soumettre, à égalité de chance, au verdict des électeurs, sous le contrôle d'observateurs pour en vérifier la régularité.
7. Le Gouvernement et le Collectif de l'Opposition Démocratique lancent un appel au calme et à la paix civile.

Fait à Lomé, le 12 Juin 1991.

Pour le Gouvernement
et par délégation



Yao KOMLANVI
Ministre de l'Intérieur

Pour le Collectif de
l'Opposition Démocratique
et par délégation



Kwassi Lanyo SAVI de TOVE